

# ... ET PAN ! UNE TAXE DANS LES DENTS ! NON À UNE INITIATIVE CHÈRE ET TROMPEUSE



LE 25 SEPTEMBRE 2022,

**NON !** À L'INITIATIVE CANTONALE  
SUR LES SOINS DENTAIRES.

**NON !** À UNE PONCTION SUR VOTRE SALAIRE ! **NON !** À UNE AUGMENTATION DE VOS IMPÔTS !

# LE 25 SEPTEMBRE, LES NEUCHÂTELOISES ET LES NEUCHÂTELOIS DEVRONT SE PRONONCER SUR L'INITIATIVE « POUR UNE ASSURANCE DES SOINS DENTAIRES ».

## CE QUE PRÉVOIT L'INITIATIVE :

- Une assurance obligatoire neuchâteloise pour les soins de base.
- Cette assurance ne couvrirait pas les frais d'orthodontie, les soins esthétiques, les couronnes ou encore les implants dentaires.



**NON REMBOURSÉ!**



**NON REMBOURSÉ!**



**NON REMBOURSÉ!**



**NON REMBOURSÉ!**

- Le financement est prévu grâce à un prélèvement sur les salaires et une lourde contribution des collectivités publiques, donc par l'impôt.



CONTRIBUTION SALARIALE



IMPÔT



---

**= + 110 MILLIONS PAR ANNÉE !**

# NOUS DISONS **NON!** À UNE ASSURANCE DENTAIRE OBLIGATOIRE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL...

1

## ...FINANCÉE PAR UNE NOUVELLE PONCTION SUR LES SALAIRES !

Les initiants mentionnent un montant de 1% de prélèvement paritaire sur l'ensemble des salaires, soit une nouvelle ponction de 70 millions de francs par an sur la masse salariale neuchâteloise. **La classe moyenne contribuerait de manière directe et prépondérante au financement de cette assurance, limitée aux soins dentaires de base.**

2

## ... INJUSTE POUR LES PERSONNES ACTIVES !

L'initiative prévoit une assurance pour l'ensemble de la population, même pour les personnes qui ne cotisent pas. Cela implique, outre le prélèvement salarial, une lourde contribution des collectivités publiques qui devront financer cette assurance par l'impôt. **Il s'agit donc d'une double contribution pour les personnes actives.**

3

## ...TROMPEUSE PAR RAPPORT AUX SOINS COUVERTS !

Une assurance dentaire obligatoire cantonale de base ne couvrirait ni frais d'orthodontie, ni soins esthétiques, ni couronnes, ni implants dentaires. Autrement dit, une assurance chère pour une couverture réduite, sans libre choix du traitement. **Les soins les plus coûteux resteront à la charge des patients.**

4

## ...DANGEREUSE POUR LES DERNIÈRES RÉFORMES FISCALES !

Une nouvelle contribution sur la masse salariale mettrait en péril le contrat-formation qui vise à augmenter le nombre de places d'apprentissage dans notre canton. **Les finances déjà fragiles du canton seraient mises à rude épreuve puisque celui-ci devrait compenser les coûts de cette assurance des soins dentaires par de nouvelles recettes.**

5

## ...INCERTAINE DANS SA MISE EN PLACE ET SON COÛT !

La mise en place d'une telle assurance provoquerait des coûts exagérés pour ce qu'elle apporterait réellement. Les incertitudes sont nombreuses quant au fonctionnement concret de cette nouvelle assurance unique en Suisse. **L'usine à gaz administrative est garantie, alors que les coûts totaux restent inconnus.**



### **Dr MARC LAUENSTEIN**

*Médecin-dentiste SSO-NE,  
champion de course d'orientation*

« Je dis NON à cette initiative car elle est trompeuse pour les patients. En effet, ni les couronnes, ni l'orthodontie, ni les implants ne seront pris en charge. Il en va de même pour tous les soins esthétiques. De plus, le libre choix du traitement ne sera plus garanti. »



### **ROXANE ZAPPELLA**

*Directrice de la Fédération  
des Entreprises Romandes Neuchâtel.*

« Un nouveau prélèvement sur les salaires touche l'ensemble des entreprises et des salariés de notre canton. C'est un mauvais signal mais surtout une perte de pouvoir d'achat. Cette assurance impacte considérablement les finances publiques, détériore la qualité du système actuel et nuit à la population active de notre canton. Il faut dire NON à cette initiative inutile et coûteuse ! »



### **DAMIEN COTTIER**

*Conseiller national,  
président de l'Union neuchâteloise des arts et métiers*

« Pas d'exception neuchâteloise pour un projet qui coûtera cher à tous. Comme Genève et Vaud avant nous, il faut dire NON à cette idée qui rate sa cible ! Notre canton a besoin de compétitivité, pas de bureaucratie ! »

LE 25 SEPTEMBRE 2022,  
**NON !** À L'INITIATIVE CANTONALE  
SUR LES SOINS DENTAIRES.

NON-ASSURANCE-SOINS-DENTAIRES.CH

